

Procès-verbal de la Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le jeudi 22 octobre 2015 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Madame la conseillère Denise Soucy

Est absente :

Madame la conseillère Pauline Sauvé (motivée)

Est aussi présente :

Madame la directrice générale, secrétaire-trésorière par intérim Sandra Bélisle

Citoyens

Monsieur Luc Dallaire
Monsieur Adrien Émond

Madame Sylvie Léveillée

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2015-10-298 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-299 Octroi d'un contrat de 3 ans de fourniture d'abrasif pour la période hivernale 2015-2018

Considérant que l'appel d'offres auprès des contracteurs locaux détenant un certificat d'autorisation d'exploiter une sablière pour l'acquisition d'abrasifs pour la saison hivernale 2015-2016 a pris fin le 9 octobre dernier.

Considérant que le devis de l'appel d'offres exigeait deux soumissions, dont une soumission pour un contrat d'un (1) an et l'autre soumission pour un contrat de trois (3) ans.

Considérant que la municipalité a procédé par voie d'invitation, conformément aux articles 936 et suivants du Code Municipal, auprès de trois (3) fournisseurs locaux.

Considérant la session publique d'ouverture des soumissions portant sur l'appel d'offres, intitulé « Fourniture de sable pour l'entretien des chemins d'hiver », a eu lieu au centre administratif de la municipalité, bureau du maire, sis au 106, chemin du Lac-Sainte-Marie, dans la municipalité de Lac-Sainte-Marie, vendredi le 9 octobre 2015, à compter de 16h05.

Considérant que la municipalité a reçu deux (2) soumissions, soient de Monsieur Charles Émond et de la Carrière Léveillée, dont le contenu, comprenant les taxes applicables, se décrit comme suit :

Monsieur Charles Émond :	Carrière Léveillée :
OPTION – A	OPTION – A
Aucun prix	Saison 2015-2017- \$ 31680.00
OPTION – B	OPTION – B
Saison 2015-2016 - \$ 23,799.82	Saison 2015-2016 - \$ 31,680.00
Saison 2016-2017 - \$ 24,058.52	Saison 2016-2017 - \$ 32,130.00
Saison 2017-2018 - \$ 24,317.21	Saison 2017-2018 - \$ 32,670.00

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller François Lafrenière et il est résolu qu'un contrat de trois (3) ans de fourniture d'abrasif soit octroyé à Monsieur Charles Émond pour les périodes hivernales débutant en 2015 et se déterminant en 2018.

Autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle et Madame la directrice général par intérim Sandra Bélisle à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit contrat de trois (3) ans de fourniture d'abrasif avec Monsieur Charles Émond

Le président demande le vote.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-10-300 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 19h05.

Gary Lachapelle
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale, Secrétaire-
trésorière par intérim